



Secrétariat

ST/IC/1997/89  
23 décembre 1997

---

CIRCULAIRE\*

Circulaire du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : TABLEAU D'AVANCEMENT DES AGENTS DU SERVICE MOBILE POUR 1996/1997

1. Le Secrétaire général, après avoir examiné les recommandations de l'Organe subsidiaire des nominations et des promotions des agents du Service mobile pour 1996/1997, a approuvé l'inscription au tableau d'avancement, aux classes FS-7, FS-6, FS-5, FS-4 et FS-3 des agents du Service mobile dont le nom suit :

Tableau d'avancement pour 1996

FS-6

PARNITUDOM, Santipot

FS-5

BUTLER, Norman  
DOPIERALA, Henri  
HALLENBERG, Ulf  
LYNCH, Gerard  
NYARACH, Thomas  
RIVERA-FLORES, Jaime  
WALKER, Thomas  
WEISZEGGER, Wolfgang

FS-4

COLLYMORE, Collins  
KAUKORANTA, Jorma  
NORVOR, Patrick  
O'REILLY, Noel  
PALMER, Brian  
ZOHOLL, Manfred

FS-3

ADJEI, Johnson  
DUGUVESI, Wame  
HOLDER, Courcay  
JOHNSTONE, Alastair  
PEACE, Clifford  
YADAV, Mulchand

---

\* Date d'expiration : 31 décembre 1998.

Tableau d'avancement pour 1997FS-7

ERIKSSON, Kenneth Bo  
McCULLIE, David

FS-6

DIMAILIG, Jacinto  
GILLIES, Donald  
NWOSU, James  
PETURSSON, Isleifur  
ROSWALL, Eric

FS-5

HORSFORD, Douglas  
JENSEN, Carsten  
MEADOWS, David  
PEACE, Martin  
PODRITSCHNIG, Alfred

FS-4

AIGELSREITER, Josef  
BARRAMEDA, Henry  
BOSTIC, Andrew  
BRENNAN, Patrick  
BRIDGEMAN, Hamilton  
HAGEN, Reidar  
KEEGAN, Malachy  
KESCHL, Alfred  
LEIKAS, Mauno  
MILLS, Colin  
NEKKO, Arne  
NEMETZ, Karyn  
SCHOUTEN, Frederick  
SOE, Kyaw

FS-3

CUMMINS, Maurice  
KEOGH, Jarlath  
STEINVIK, Jan  
VOSS, Achim

Procédure de recours

2. Il est rappelé aux fonctionnaires que les critères de promotion sont les suivants : a) comportement professionnel; b) mobilité; c) formation universitaire, qualifications professionnelles et états de service; d) aptitudes linguistiques; e) aptitudes à la supervision et qualités de chef, s'il y a lieu; f) directives et mesures visant à améliorer la situation des femmes; g) ancienneté dans la classe et expérience. Il convient de noter que, pour promouvoir un/une fonctionnaire, il est indispensable non seulement de tenir compte de ses mérites et de son ancienneté, mais aussi de comparer l'ensemble de ses qualités à celles de ses collègues, le nombre de postes disponibles étant un facteur limitatif. Les organes compétents ne négligent rien pour examiner à fond tous les éléments qui militent en faveur de la promotion d'un/une fonctionnaire, mais il peut arriver que certains renseignements importants ne figurent pas dans le dossier de l'intéressé(e). La procédure de recours exposée ci-après a donc été instituée pour garantir un examen approfondi et équitable de la situation de tous les fonctionnaires susceptibles d'être promus.

3. Si un/une fonctionnaire estime que son nom a été omis du tableau d'avancement parce que l'Organe subsidiaire des nominations et des promotions n'a été saisi ou ne disposait que de renseignements incomplets, il/elle peut adresser une lettre de recours, dûment motivée, au président de cet organe. Les lettres de recours doivent être envoyées (en 10 exemplaires) DANS UN DÉLAI D'UN MOIS à compter de la date de publication de la présente circulaire et doivent être adressées au Président de l'Organe subsidiaire des nominations et des promotions des agents du Service mobile pour 1996/1997 par l'intermédiaire du secrétariat de cet organe, bureau S-2545B.

4. Tout renseignement pertinent qu'un/une fonctionnaire porte à l'attention d'un organe chargé de la révision de la situation des fonctionnaires sera examiné afin de déterminer s'il aurait justifié l'inscription de l'intéressé(e) au tableau d'avancement au cas où il aurait été connu lors de la révision initiale. Il est signalé aux fonctionnaires que les lettres de recours seront versées à leur dossier administratif après la révision.

5. Les organes des nominations et des promotions décideront quelle nouvelle recommandation il conviendra, le cas échéant, d'adresser au Secrétaire général.

-----